

# CONSEIL MUNICIPAL



## Compte Rendu de la Séance du Mardi 21 Septembre 2021

---

### SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III– LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES .....	4
IV – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ ALÈS AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2022 – TRANSFERT DES COMPÉTENCES AU 1ER JANVIER 2022 EN MATIÈRE D'«ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE», DE «DÉVELOPPEMENT, MISE EN VALEUR ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS OU D'ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES À PORTÉE COMMUNAUTAIRE», DE «VALORISATION DES ESPACES COMMUNAUTAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE» - RESTITUTION DES COMPÉTENCES «ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉÉLÉMENTAIRE PUBLIC» ET «RESTAURATION SCOLAIRE» AU 1ER JANVIER 2022. ....	4
V – BUDGET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES PERDRIX.....	4
VI – ACHAT D'UN TERRAIN AGRICOLE AUPRÈS DE LA SAFER .....	5
VII – BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 .....	6
VIII – ADHÉSION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNÉES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD).....	6
IX– PERSONNEL : CRÉATION DE 2 POSTES .....	7
X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 21 Septembre 2021 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - DATO Elisabeth – FOSSET Odile – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – LAMSSALAK Arbdebrani – LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – ZIMMERMANN Blandine.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme CAIZERGUES Marie (Procuration à Mme DATO Elisabeth) – Mme GALIANO Catherine (Procuration à M. THOMAS Grégory) – M. MONIER Rudy (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) – M. MONTIGNY André (Procuration à M. MALAVELLE William – Mme VAUTHIER Brigitte (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles).

**ABSENTE** : M. GUILLOT Lucie.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ZIMMERMANN Blandine.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et dit espérer que chacun ait passée une bonne période estivale. Il cite les procurations des Conseillers empêchés d'assister à la séance de ce jour.

En ce qui concerne la situation sanitaire liée à la propagation du virus COVID\_19, Monsieur le Maire indique que de nouvelles dispositions seront prises par le gouvernement dans les jours à venir, sachant que celles-ci s'appliqueront en fonction de la situation de chaque département. Au niveau local, il ajoute que la rentrée scolaire s'est bien passée malgré la fermeture de deux classes pendant deux semaines en raison de la présence d'enfants testés positifs.

Monsieur le Maire souhaite faire part au Conseil du décès du papa de Valérie MARTRE, Adjointe déléguée à la communication, Monsieur André MARTRE très connu sur la commune, notamment pour ses connaissances sur l'olivier.

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 06 Juillet 2021.

### **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Mardi 06 Juillet 2021**

**Aucune remarque n'étant émises, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 06 Juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire fait part des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2021-012	Choix de la SARL FONTANE et Fils pour la réfection de la toiture de la Maison ROCHE	Montant du marché : 33 966,80 € H.T (soit 37 363,48 € TTC avec TVA à 10 %)
DEC2021-013	Action en justice - Choix du cabinet CGCB dans le cadre de l'affaire Lydie Marciante - Référé provision	Demande d'indemnisation des préjudices subis par Madame Marciante à la suite d'un accident survenu sur la voirie.
DEC2021-014	Action en justice - Choix du cabinet CGCB dans le cadre de l'affaire Lydie Marciante - Référé expertise	Action de Madame Lydie Marciante auprès du Juge des référés du Tribunal Administratif de NÎMES pour une expertise judiciaire médicale
DEC2021-015	Action en justice - Choix du cabinet CGCB dans le cadre de l'affaire Crash Team Moto - Référé expertise	Action de la société Crash Team Moto auprès Juge des référés du Tribunal Administratif de NÎMES pour une expertise judiciaire
DEC2021-016	Location de la Maison du Millénaire à la SCM Soma&Psy	Bail professionnel. Loyer mensuel : 1 550,00 €
DEC2021-017	Action en justice - Choix du cabinet CGCB dans le cadre de l'affaire SA Immobilière Européenne des Mousquetaires / Commune de St Christol Lez Alès	Demande d'annulation d'un arrêté municipal portant refus de délivrance d'un permis pour la construction d'un commerce de bricolage et de matériaux de construction.
DEC2021-018	Choix du cabinet CGCB dans le cadre de l'affaire Monique ENJOLRAS / Commune de St Christol Lez Alès	Demande d'annulation de la décision explicite de rejet de Monsieur le Maire tendant à refuser la modification du zonage des parcelles de Madame ENJOLRAS ;
DEC2021-019	Avenant n° 1 au marché accord cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers passé avec le groupement d'entreprises GIRAUD SAS - SARL SEEB	Changements introduits : 1 – Bordereau de prix complémentaires. 2 - Augmentation du montant maximum annuel sur les deux dernières années de l'accord-cadre à la suite de l'intégration des travaux de sécurisation du carrefour de la cave coopérative (Passage de 300 000 € à 450 000 € / an)

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil :

- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 25 août 2021),
- Commission des Affaires Sociales (réunion du 06 septembre 2021),

- Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville (réunion du 13 septembre 2021),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 14 septembre 2021),
- Commission des Finances (réunion du 15 septembre 2021),
- Commission de l'Enfance et de l'Education (réunion du 16 septembre 2021),
- Commission des Affaires Communautaires (réunion du 17 septembre 2021).

### III- LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde le sujet des affaires communautaires en évoquant les sujets qui ont été traités en Bureau et Conseil de Communauté.

### IV – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ ALÈS AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2022 – TRANSFERT DES COMPÉTENCES AU 1ER JANVIER 2022 EN MATIÈRE D'«ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE», DE «DÉVELOPPEMENT, MISE EN VALEUR ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS OU D'ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES À PORTÉE COMMUNAUTAIRE», DE «VALORISATION DES ESPACES COMMUNAUTAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE» - RESTITUTION DES COMPÉTENCES «ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉÉLÉMENTAIRE PUBLIC» ET «RESTAURATION SCOLAIRE» AU 1ER JANVIER 2022.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes d'Alès Agglomération ont reçu, par courrier en date du 06 juillet 2021, notification de délibération 02021\_06\_27 du Conseil de Communauté du 1er juillet 2021 portant Approbation des statuts de la Communauté Alès Agglomération au 1er janvier 2022.

Dès lors, et conformément aux dispositions des articles L5211-17, L5211-17-1 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la Communauté Alès Agglomération doivent, dans un délai de trois mois à compter de la notification, se prononcer sur l'adoption statutaire, le transfert de compétences et la restitution de compétences devant prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil municipal est donc invité, en fonction des documents adressés aux Conseillers et du rapport de la commission des affaires communautaires du 17 septembre 2021, à se prononcer sur ce transfert de compétences et la restitution de compétences exposées dans la décision communautaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité (28 voix "Pour"), d'approuver les nouveaux statuts d'Alès Agglomération, avec prise d'effet au 01/01/2022.**

### V – BUDGET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES PERDRIX

Dans le cadre de son marché à bon de commande concernant la voirie et les réseaux divers, la commune va réaliser un aménagement du chemin des Perdrix afin de créer un accès piétonnier et routier à proximité du futur lotissement.

Le cabinet d'études IGEADT a établi le montant estimatif total de ce projet à 151 158,30 € HT, soit 181 389,96 € TTC.

Par ailleurs, et dans le cadre du pacte financier et fiscal 2021-2026 voté le 1<sup>er</sup> juillet par Alès Agglomération, la commune peut prétendre, au titre de l'année 2021, à un fonds de concours d'un montant 83 311,00 €.

Le plan de financement concernant l'opération exposée précédemment est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réalisation de l'accès piétonnier et routier au niveau du chemin des Perdrix	131 442,00 €	Fonds de concours Alès Agglomération	75 579,00 €
Honoraires, ingénierie en matière de voirie	19 716,30 €	Commune (Autofinancement)	75 579,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 158,30 €</b>		<b>151 158,30 €</b>

Il est proposé au Conseil de solliciter Alès Agglomération pour l'obtention d'une participation financière d'un montant de 75 579,00 € dans le cadre du fonds de concours 2021.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix "Pour"),**

**- APPROUVE le plan de financement retenu pour l'opération d'aménagement du Chemin des Perdrix**

**- et SOLLICITE auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 75 579,00 € au titre de l'exercice 2021.**

## VI – ACHAT D'UN TERRAIN AGRICOLE AUPRÈS DE LA SAFER

Monsieur le Maire fait part de la une forte pression foncière due à l'achat de parcelles par des non-agriculteurs à la recherche de parcelles d'agrément. Dans ce contexte, l'intervention de la SAFER Occitanie permet de s'assurer du maintien de la vocation agricole de la parcelle vendue et de lutter contre le phénomène de cabanisation.

Afin de préserver la destination d'un terrain agricole situé à proximité du Chemin des Boissières, la commune s'est manifestée auprès de la SAFER qui a utilisé son droit de préemption pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section BC 17 - Superficie de 20 a 02 ca.

Conformément à son engagement dans ce type de procédure, la commune est amenée à acquérir cette parcelle aux conditions fixées par la SAFER. Cette parcelle a vocation à être mise à disposition d'un agriculteur local pour l'exploiter.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal le rachat de la commune auprès de la SAFER dudit terrain, au prix convenu de 25 800 € (hors frais de notaires). Il conviendra également d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix "Pour"),**

**- DECIDE d'acquérir auprès de la SAFER Occitanie, au prix convenu de 25 800,00 € (Vingt Cinq Mille Huit Cents Euros), le terrain agricole cadastré BC 17**

**- Et DONNE POUVOIR au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

## VII – BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, présente la Décision Modificative N° 1 du Budget de l'exercice 2021 qui a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances du 15 septembre 2021. Le document exposant les éléments financiers de cette Décision Modificative a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	0	05

**Le Conseil Municipal, ADOPTE, par 23 voix « Pour », zéro voix « Contre » et 05 "Abstentions", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N°1 pour le Budget Principal 2021 de la commune.**

## VIII – ADHÉSION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNÉES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Monsieur le Maire évoque le règlement général européen de protection des données (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des données personnelles. Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG30), est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Afin de satisfaire à cette obligation réglementaire, le CDG 30 propose à la commune une convention d'adhésion au service « protection des données ».

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

- Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

**Le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité (28 voix "Pour"),**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 30,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le CDG30 « DPD Personne Morale » comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

## IX- PERSONNEL : CRÉATION DE 2 POSTES

Des mouvements de personnels vont intervenir au sein du pôle technique notamment dans la perspective du départ prochain, au 1<sup>er</sup> octobre 2021, du Directeur des Services Techniques. Dans cette optique, et après une phase de consultation interne, le remplacement sera pourvu par la mutation de l'actuel Responsable du service de la Voirie sur ce poste.

De ce fait, un recrutement externe a dû être organisé afin d'assurer cette fois-ci le remplacement du Responsable du service de la Voirie qui deviendra vacant à la même date.

En conséquence, et en fonction du profil du candidat recruté, il est proposé une création de poste correspondant à un emploi de Technicien Territorial, catégorie B, 1<sup>er</sup> grade, soit Technicien territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Par ailleurs, et à la suite d'une autre mutation de personnel intervenant entre le pôle Vie Sociale et Solidarités et le pôle Vie Scolaire, il conviendra de créer au niveau du service Jeunesse et Sport un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Filière d'emploi	Catégorie	Grade	Temps de travail (TC = temps complet)	Motivation	Date d'effet
TECHNIQUE	B	1 Technicien Territorial	T.C.	Recrutement d'un agent faisant suite à mutation d'un autre agent du service	01/10/2021
ANIMATION	C	1 Adjoint Territorial d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	T.C.	Recrutement d'un agent faisant suite à mutation d'un autre agent du service	01/10/2021

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

**Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, la création de deux emplois permanents : Un Technicien Territorial Catégorie B et une Adjoint Territorial d'Animation.**

## X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL

Le Directeur des Services Techniques partira prochainement à la retraite (1<sup>er</sup> octobre 2021). Il s'agit de Monsieur Patrick LEIDIER, Technicien Territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 305,00 €. Cette dépense sera payée sur le budget en cours, au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix "Pour"),**

**- DECIDE d'allouer une somme de 305,00 € au maximum pour le cadeau de départ à la retraite de Monsieur Patrick LEIDIER.**

**- PRECISE que cette somme sera mandatée au chapitre 62 du budget principal, article 6232 (Fêtes et cérémonies).**

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations :

- Urbanisme : mise à disposition du public du registre d'enquête publique concernant la modification simplifiée du PLU, du 27/09/2021 au 29/10/2021.
- Date probable du prochain Conseil Municipal : le Mardi 21/10/2021

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H45**

---